

Le Président

Madame Anne GENETET Ministre de l'Education nationale 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Paris, le

- 5 NOV. 2024

Madame la Ministre,

Les maires sont très préoccupés par les difficultés rencontrées par les directeurs académiques pour appliquer, en cette rentrée, la loi Vial du 27 mai 2027 visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.

Ces difficultés vous ont été rapportées par les deux co-présidents de la commission Education, Delphine Labails, maire de Périgueux (24), et Frédéric Leturque, maire d'Arras (62), lors de votre rencontre le 8 octobre dernier.

Les communes concernées doivent de fait suppléer l'Etat dans ses obligations en gérant les demandes d'accompagnement émanant des familles, et ce sans compensation financière comme annoncé par des directeurs académiques. Certaines d'entre elles ont dû contacter en urgence les AESH qui étaient sous contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire dernière pour assurer la continuité de la prise en charge des besoins des familles, quand d'autres sont en difficulté pour répondre à ces demandes.

Si les délais de mise en œuvre de la loi Vial sont contraints, cette situation doit être réglée dans les plus brefs délais afin de ne plus faire peser sur les communes une charge administrative et financière qui ne relève plus de leur compétence.

A cet égard et compte tenu des fortes contraintes qui pèsent déjà sur les budgets locaux, l'AMF demande un remboursement intégral des dépenses engagées depuis la rentrée par les communes au titre de la gestion des contrats et de la rémunération des AESH en lieu et place de l'Etat.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

David LISNARD